

FICHE DE REINSCRIPTION ANNEE SOCOLAIRE : 2020/2021

Cher parent,

Afin de nous permettre de fixer le nombre de divisions pédagogiques pour l'année scolaire 2020/2021, nous vous serions gré de nous renvoyer le présent formulaire dûment rempli avant le **Judi 23 Avril 2020** et procéder au paiement des frais de réinscription qui s'élèvent à 14 000,00 DA. **Passés les délais ci-dessus indiqués, la direction dégage toute responsabilité quant à la non disponibilité des places pédagogiques. Le parent d'élève assumera seul l'entière responsabilité de la non réinscription de son enfant.**

Toutefois, au vu de la forte demande externe qu'il y a sur les niveaux scolaires « **GS, 1AP, 2AP, 5AP, 1AM et 1AS** », les parents d'élèves de ces niveaux sont priés de manifester leur choix de réinscrire ou de ne pas réinscrire leurs enfants au plus tard le **Judi 16 Avril 2020** délais de rigueur.

La direction compte par avance sur votre discipline et votre compréhension.
Les réinscriptions débuteront le dimanche **05 avril 2020**.

Important : En procédant à la réinscription de son enfant, le parent d'élève s'engage à adhérer et à respecter scrupuleusement le contrat de vie scolaire ainsi que la charte de l'établissement définissant le projet de l'école notamment dans leurs volets pédagogique et disciplinaire.

Je soussigné (e) Mr/Mme :

Déclare : Vouloir réinscrire mon enfant

Nom et prénom de l'élève :

Classe actuelle :

Actualisation des informations utiles concernant l'élève :

Changement de la situation familiale s'il y a lieu

Contacts (Si différents de l'année précédente) :

Contact	Tel portable	Tel fixe	E.mail
Père			
Mère			

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom et prénom	Tel portable	Tel fixe	E.mail

Signature du tuteur légal
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Grille des frais de scolarité pour l'année scolaire 2020/2021

Niveau	Frais d'inscription	Montant trimestriel	Montant annuel	Montant total
MS	14 000,00	40 000,00	120 000,00	134 000,00
GS	14 000,00	45 000,00	135 000,00	149 000,00
1AP/2AP	14 000,00	50 000,00	150 000,00	164 000,00
3AP/4AP	14 000,00	55 000,00	165 000,00	179 000,00
5AP	14 000,00	60 000,00	180 000,00	194 000,00
1AM/2AM/3AM	14 000,00	62 000,00	186 000,00	200 000,00
4AM	14 000,00	68 000,00	204 000,00	218 000,00
1AS/2AS	14 000,00	72 000,00	216 000,00	230 000,00
3AS	14 000,00	75 000,00	225 000,00	239 000,00

*Ces montants s'entendent en toutes taxes comprises. Toute modification de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) induira automatiquement une modification de ces montants.

NB : Une inscription n'est réputée définitive qu'une fois validée par le conseil de classe du 3^{ème} trimestre de l'établissement (voir le contrat de vie scolaire de l'établissement).

Rappel des clauses du contrat de vie scolaire de l'établissement concernant les modalités de paiement :

1-Les frais d'inscription sont exigibles pour tout élève s'inscrivant ou se réinscrivant dans l'établissement ; Leur acquittement est un préalable à l'admission de l'élève, et seul leur paiement atteste de l'inscription ou de la réinscription de l'élève.

2-Les droits de scolarité sont comptabilisés sur trois trimestres scolaires, leur paiement est fractionné en trois termes.

1^{er} trimestre : un tiers du montant annuel payable au plus tard le 30 septembre.

2^{ème} trimestre : un tiers du montant annuel payable au plus tard le 30 janvier.

3^{ème} trimestre : un tiers du montant annuel payable au plus tard le dernier jour du délai de réinscription pour l'année suivante.

3-Une réduction de 20% par enfant est accordée aux parents ayant 04 enfants dans l'établissement, la gratuité est accordée pour le cinquième enfant le cas échéant.

4-Une réduction de 15% par enfant est accordée aux parents ayant 03 enfants dans l'établissement.

5-Tout trimestre entamé est dû en totalité.

6-Les frais d'inscription ne sont pas remboursables même en cas de désistement.

En cas de non-respect répété des échéances de paiement, l'élève peut se voir refuser l'accès aux cours le trimestre suivant, ou se faire refuser la réinscription l'année suivante.

Signature du tuteur légal

Précédée de la mention « Lu et approuvé »